

Elections 2026

A la suite des élections municipales, vous devez procéder à la désignations du ou des élus qui représenteront votre collectivité.

A ce titre, vous avez reçu un courrier en date du 4 mars vous invitant à saisir vos informations **avant le 10 avril 2026** via votre [espace adhérent](#). Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) est un syndicat mixte fermé. Il regroupe 442 communes membres et 11

Etablissement Public de Coopération Intercommunale
adhérents.

Il est administré par deux organes délibérants : le Comité syndical et le Bureau.

Le collège électoral du SE60 est découpé territorialement comme suit :

- 11

Secteur Local d'Energie

« Commune » (439 communes).

- 3 Secteur Local d'Energie « Ville » (Beauvais, Compiègne et Creil).

- 11 Etablissement Public de Coopération Intercommunale adhérents (*CC Oise Picarde, Picardie Verte, Pays de Bray, Thelloise, Vexin Thelle, Pays du Clermontois, Pays du Valois, les Lisières de l'Oise, Pays du Noyonnais, l'Agglomération Creil Sud Oise et l'Agglomération du Beauvaisis*).

Vous trouverez les annexes jointe au courrier ci-dessous :

- [Guide de l'élu.e 2026](#)
- [Récapitulatif des dates des réunions électives](#) pour les 11 Secteur Local d'Energie "Communes"
- Procédure pour [vous connecter à l'espace adhérent](#)
- Procédure pour [saisir vos informations](#)

Organisation de la gouvernance - processus électif du SE60

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) est un syndicat mixte fermé. Il regroupe 442 communes membres et 11 EPCI adhérents. Il est administré par deux organes délibérants : **le Comité Syndical et le Bureau**.



Désignation des élu.e.s pour représenter sa collectivité.

11 SLE « Commune »
439 communes

+

3 SLE « Ville »

+

11 EPCI adhérents

↳ 496 représentant.es SLE « Commune » sont désigné.e.s par les communes : avant le 10/04/26.

↳ Beauvais, Compiègne et Creil désignent directement leurs délégué.e.s : avant le 10/04/26.

↳ Les EPCI désignent directement leurs délégué.e.s : avant le 24/04/26.

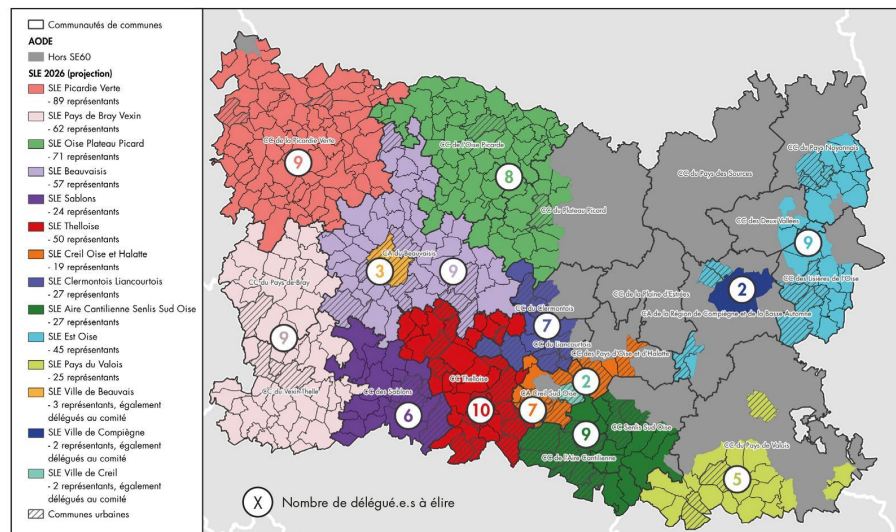
Les représentant.es élisent leurs délégué.e.s

Réunions électorales des SLE « Commune » du 27 avril au 5 mai 2026

Les délégué.e.s désigné.e.s siègent au Comité Syndical

Exemple: les 89 représentant.es SLE de la Picardie Verte seront convoqué.e.s le jeudi 30 avril pour élire les 9 délégué.e.s titulaires et les 9 délégué.e.s suppléants qui siègeront au Comité Syndical.

Retrouvez la fiche récapitulative de toutes les dates des réunions SLE électorales en annexe du courrier du 4 mars 2026 et sur le site Internet www.se60.fr



COMITÉ SYNDICAL : 106 délégué.e.s titulaires + 106 délégué.e.s suppléants

Issus des 11 SLE Commune

- 88 délégué.e.s titulaires
- 88 délégué.e.s suppléants

Issus des 3 SLE Ville

- 7 délégué.e.s titulaires
- 7 délégué.e.s suppléants

Issus des 11 EPCI adhérents

- 11 délégué.e.s titulaires
- 11 délégué.e.s suppléants

Le Comité Syndical se réunit pour délibérer sur les grands projets du syndicat et voter le budget. Les délégué.e.s sont convoqué.e.s le mardi 19 mai à 18h30 pour procéder à l'élection du Bureau Syndical.



BUREAU SYNDICAL : Président.e, vice-président.e.s, membres du Bureau

Le Bureau prépare le Comité Syndical et a délégation pour traiter les affaires courantes du syndicat. Sa composition est représentative de l'ensemble des SLE.

SLE : Secteur Local d'Énergie

Publié le 04 mars 2026